



## Frais de recouvrement bancaires

Par **PHILDIET**, le **21/05/2009** à **03:43**

En 2007 j'ai utilisé 2000 euros sur ma carte de crédit avec l'intention de les payer avec ma réserve disponible (crédit lyonnais). Dans le même temps, le crédit lyonnais a réalisé que j'habitais au Brésil (en fait il le savait depuis 2001 mais ne voulait pas enregistrer cette information) et ils ont suspendu la réserve. Résultat, la somme devenait exigible immédiatement. Comme il est rigoureusement impossible d'entrer en contact avec mon agence à distance, je n'ai pas eu d'autre solution que de payer 100/150 euros par mois jusqu'à fin 2008. Par hasard j'ai su de l'existence d'une procédure et via lettre recommandée envoyée au crédit lyonnais j'ai fini par savoir que mon dossier était entre les mains d'un huissier. J'ai continué de payer chaque mois et le principal est payé (en principe) et l'huissier m'a informé en avril que les frais s'élevaient à 1100 euros. J'en ai payé 250 et fait une proposition pour le solde : pour toute réponse il m'a dit que le dossier retournait au service de recouvrement et le service de recouvrement m'a informé que le dossier allait pour enquête NPA (pour rechercher mon adresse...qu'ils ont dans tous les courriers) et qu'au passage le solde de 800 euros était passé à 1612... Visiblement, je rencontre un mur. Je précise que mon revenu au Brésil est de l'ordre de 300 euros (déclaration de revenu faisant foi) et que cette situation est réellement difficile.

Qq a une piste ? Parceque d'ici (du Brésil) c'est plutôt déprimant.  
merci d'avance.

Par **ardendu56**, le **21/05/2009** à **21:32**

PHILDIET, bonsoir

Comment traiter un litige avec un banque ? Ce site vous indiquera tout, dont l'adresse du médiateur.

<http://www.afub.org/droits.php>

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à revenir.

Bien à vous.